

## **Discours d'ouverture**

Madame l'adjointe à la culture de la Ville de La Rochelle [Sylviane Dulioust], Madame le chef du Service de la coordination stratégique et des territoires au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche [Claire Giry], Madame la directrice des bibliothèques de La Rochelle [Anne Courcoux], Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers amis,

Je suis particulièrement heureux d'ouvrir ici à La Rochelle, dans une des plus belles BMVR, cette nouvelle édition de nos Journées Patrimoine écrit. C'est la septième année -l'âge de raison, d'une certaine maturité- que le ministère de la culture et de la communication organise en région des journées d'études consacrées au patrimoine écrit, en partenariat avec des collectivités territoriales et avec la collaboration scientifique de nombreux partenaires. Ces Journées permettent au Service du livre et de la lecture d'interroger avec vous les multiples facettes du patrimoine des bibliothèques. Elles ont pour objectif de confronter sur des sujets renouvelés les points de vue scientifique et technique de professionnels, d'en dégager des enseignements et des bonnes pratiques.

Le thème choisi cette année, celui des relations entre les institutions patrimoniales et le monde de la recherche, s'inscrit une nouvelle fois au cœur des préoccupations de la direction en matière de patrimoine écrit et de sa valorisation, dans le cadre du Plan d'action pour le patrimoine écrit, mais ce thème croise aussi les préoccupations du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui a bien voulu s'associer à ces deux Journées et je tiens à le remercier, en la personne de Claire Giry.

### *[Contexte]*

Loin de marquer le pas, la recherche dans le domaine du patrimoine écrit s'est diversifiée durant ces cinquante dernières années et s'est profondément renouvelée .

A l'initiative de Henri-Jean Martin et de Roger Chartier, se sont multipliés les travaux d'histoire de la lecture et de la réception des textes par les lecteurs en fonction de leur culture. S'appuyant sur les méthodes confirmées, ces travaux s'attachent certes à la connaissance des lecteurs, mais également à celle des pratiques de lecture grâce à l'étude des bibliothèques et de leur contenu. Certains historiens ont également cherché à déterminer la « part du livre » et son influence dans une société donnée.

L'apport des nouvelles technologies à la connaissance du patrimoine écrit est évident, que ce soit

pour l'évaluation statistique de la production, pour leur localisation dans une perspective synchronique comme diachronique ou pour leur visualisation concrète par l'intermédiaire des pratiques de la numérisation et des ressources électroniques en général. L'informatisation et la mise en réseau des catalogues de fonds anciens, ainsi que la numérisation des ouvrages, permettent la redécouverte d'informations, avec des sources nouvelles et la création de bases de données sociologiques, prosopographiques et codicologiques facilement actualisables : elles participent à l'identification des personnes, à la reconstitution et à la localisation de leur production intellectuelle dans les bibliothèques du monde entier.

En parallèle à l'approfondissement de ces thématiques et à la poursuite de travaux prometteurs sur la conservation du patrimoine écrit, l'heure est aujourd'hui aux grands travaux de synthèse et à l'élargissement des perspectives, incluant l'histoire des communications et la réception des différents médias. Refusant de se laisser enfermé dans une « archéologie des médias », cet esprit de synthèse s'ouvre à de nouveaux horizons et à sa dernière forme d'expression, le numérique : il s'inscrit non seulement dans une perspective résolument transdisciplinaire qui fait appel tant à la socio-économie qu'aux sciences politiques, aux sciences de l'éducation et aux études littéraires, mais aussi dans une vision totale, comparatiste et prospective des médias jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle.

*[enjeux]*

Or, devant ce foisonnement d'approches, la recherche peut apparaître comme un volet souvent oublié des politiques patrimoniales alors que toute valorisation intelligente de collections ne devrait jamais s'éloigner de la prise en compte des résultats les plus récents de la recherche scientifique.

Face à des collections patrimoniales présentant un grand intérêt culturel et scientifique mais encore insuffisamment exploitées, faute de notoriété mais aussi sans doute de personnel spécialisé en bibliothèque, les enseignants-chercheurs et les étudiants constituent un vivier scientifique capable et souvent désireux d'étudier et de mettre en valeur ce patrimoine : il représente en effet pour eux une source essentielle d'approfondissement et d'étude.

La numérisation devrait par exemple être un magnifique facilitateur de la connaissance et accélérateur de la valorisation du patrimoine écrit. Elle permet aux chercheurs d'approfondir leurs travaux et constitue un moyen de transmission pour les publics qui n'ont pas accès aux sources originales. Or, bien souvent faute de collaboration étroite des détenteurs de fonds –les institutions patrimoniales- et des équipes de recherche, elle ne se conçoit pas suffisamment dans un cadre global d'outils et de méthodes de valorisation.

A l'heure où la France entreprend un effort exceptionnel de modernisation de ses structures d'enseignement supérieur et de recherche, il me paraît essentiel que le patrimoine, aussi bien écrit qu'audiovisuel, conservé par nos bibliothèques, nos archives, parfois nos musées, plus que jamais, soit un matériau indispensable à la recherche et à l'enseignement.

En France, dans un contexte d'évolution majeure du monde académique avec notamment la mise en place des PRES (Pôles de recherche et d'enseignement supérieur), les partenariats entre bibliothèques et universités tardent -hélas- à se mettre en place, non seulement par méconnaissance des ressources et des possibilités de coopération réciproque, mais aussi faute de cadre de collaboration précisant les responsabilités et le partage des rôles et des résultats entre les différentes institutions partenaires.

Pourtant les possibilités de coopération entre la bibliothèque et l'université se sont étendues, allant du recensement des collections à l'exploitation intellectuelle des fonds, en passant par la réalisation d'instruments de recherche, d'expositions physiques et virtuelles ou de productions papier ou numériques en lien avec les travaux universitaires.

#### *[Propositions]*

Associant tous les partenaires concernés (collectivités locales, ministères -MCC, MESR et même ministère de la Défense- et établissements publics), ces journées d'études ont pour objectif de resserrer les liens entre les institutions patrimoniales et l'ensemble de la communauté scientifique et universitaire dans toutes les disciplines et de trouver de nouvelles modalités pour associer de la manière la plus fructueuse possible les bibliothèques, les services d'archives, qui détiennent les matériaux essentiels, aux activités de recherche.

Sans vouloir préjuger des conclusions de ces deux journées, je souhaite, dès à présent et pour ouvrir les discussions vous faire part de deux pistes qui me paraissent prometteuses :

- la première piste est l'identification explicite et priorisée des objectifs de recherche associés à cette coopération au sein des bibliothèques, détentrices d'ensembles patrimoniaux, qui décideraient de nouer de tels partenariats avec telle université ou telle équipe de recherche. Cela passe également par une amélioration du signalement des collections, principalement par leur inventaire et leur catalogage.

- la seconde piste est la mise en oeuvre d'une coopération d'un nouveau type avec les universités, les sociétés savantes et le monde académique. L'objectif que les bibliothèques françaises

pourraient se fixer est de mettre à la disposition de la recherche, dans des proportions et selon des modalités inédites, leurs fonds patrimoniaux. Il apparaît donc nécessaire de proposer aux collectivités territoriales et aux universités un modèle de convention de coopération scientifique et culturelle, autour des collections des bibliothèques patrimoniales, qu'elles soient universitaires ou territoriales, facilement transposable d'une situation à l'autre, d'une région à l'autre. Ces conventions formaliseraient l'élaboration d'un projet territorial scientifiquement cohérent, capable de rassembler l'ensemble des acteurs autour d'une démarche transdisciplinaire. Dans certains cas, elles pourraient s'appuyer non seulement sur l'existence des PRES, mais aussi sur les Contrats territoire lecture (CTL) que le ministère de la culture et de la culture met actuellement en place dans le cadre des 14 Propositions que Frédéric Mitterrand a annoncé il y a plus d'un an et qui pourraient inclure un volet avec l'université.

A l'image de l'accord-cadre qui lie au niveau national le ministère de la culture et de la communication et le CNRS, ces conventions fixeraient clairement, au niveau d'un territoire, le cadre du partenariat et les apports possibles de chacune des parties, incluant notamment la mise à disposition des collections par les bibliothèques et les modalités du programme de recherche et de valorisation mené par l'université en collaboration avec le personnel scientifique des bibliothèques parties prenantes, qui pourrait être davantage mobilisé dans le cadre de la réforme de la mise à disposition des conservateurs d'Etat au profit des bibliothèques municipales classées.

Ces conventions pourraient notamment comprendre :

- l'accueil privilégié d'étudiants de niveau maîtrise (M) et doctorat (D), mieux intégrés au sein des bibliothèques patrimoniales dans la mesure où ils sont identifiés comme participant à une meilleure connaissance des collections et à leur mise en valeur, sous le contrôle de leur directeur scientifique et du responsable des collections patrimoniales de la bibliothèque,
- la définition conjointe des sujets de recherche et des projets de valorisation des collections à traiter en priorité par lesdits étudiants,
- les conditions de diffusion et d'exploitation des résultats des travaux menés par ces étudiants et les enseignants-chercheurs.

Ce dispositif pourrait s'appuyer sur des expériences menées tant en région, que ce soit en région Centre avec le programme des *Bibliothèques virtuelles humanistes*, qu'à Paris, à la Bibliothèque nationale de France ou à l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), expériences qui vous seront présentées pendant ces deux journées.

*[Conclusion]*

Compte tenu de l'importance des enjeux que je viens de mentionner brièvement, le programme des deux journées s'annonce riche de débats que l'on espère ouverts et fructueux, tournés vers l'avenir.

Je peux vous assurer, Madame l'Adjointe au maire de La Rochelle et Madame la directrice du Centre du livre et de la lecture Poitou-Charentes [Sylviane Sambor], que je suis particulièrement sensible au professionnalisme de vos équipes et au soutien de votre collectivité et de vos institutions à ces Journées et qu'ils contribueront, l'un comme l'autre, je n'en doute pas, au succès de cette manifestation.

Je tiens également à remercier dès à présent les services de l'Etat dans la Région, mes propres équipes et tous les intervenants pour leur participation active aux Journées Patrimoine écrit.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellents débats. J'assisterai aux débats aujourd'hui parmi vous, avec un réel et grand plaisir.